



VALLÉE DE SOMME
Vallée idéale

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion des relais de la « Vallée de Somme, une Vallée idéale » Maisons éclusières d'Ailly-sur-Somme et de Lamotte-Brebière

Amiens, le mardi 22 mars 2022

Dans le cadre du programme "Vallée de Somme, une Vallée idéale", véritable support pour le développement et l'attractivité de l'ensemble du département, le Conseil départemental de la Somme lance un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion de chacune des Maisons éclusières : celle d'Ailly-sur-Somme et celle de Lamotte-Brebière.

Les Maisons éclusières, relais "Vallée de Somme, une Vallée idéale"

Le Conseil départemental de la Somme est propriétaire du Canal de la Somme de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, et de ses Maisons éclusières historiquement affectées aux éclusiers. Plusieurs d'entre elles ont été réhabilitées et reconverties en Maisons de la Vallée pour y accueillir le public qui fréquente les abords du fleuve Somme.

Elles sont maintenant des relais privilégiés du programme porté par le Département. Il s'agit de créer un réseau de pôles d'accueil, de services (restauration, hébergement, vente de produits du terroir, locations de vélos ou de canoës, etc.) et d'animation (expositions, jeux, visites, etc.) le long du fleuve, afin de donner vie à la destination Vallée de Somme, pour les habitants comme pour les visiteurs, en y développant l'économie locale. Les usagers du fleuve pourront profiter d'un ensemble de loisirs et d'activités touristiques qualitatif au cœur d'un patrimoine naturel remarquable. Les Maisons éclusières deviennent de véritables vitrines de l'ambition visée à travers "Vallée de Somme, une Vallée idéale".

Un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion de chacune des deux Maisons éclusières

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la gestion des Maisons éclusières de Lamotte-Brebière et Ailly-sur-Somme. Le Département, propriétaire des lieux, recherche des porteurs de projets publics ou privés, susceptibles d'y développer une offre de qualité répondant aux cahiers des charges exigeants qu'il a élaboré.

Les candidatures sont ouvertes du 22 mars au 20 mai 2022 inclus. Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental <https://www.somme.fr/appel-a-projets-pour-valoriser-deux-maisons-eclusieres/> et peut être obtenu par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

[somme.fr/presse](https://www.somme.fr/presse)